



**- Ne les laissons pas nous ramener un siècle en arrière : Tous en grève le 12 septembre.**

**Site CGT Cléon: [cgtrenaultcleon.fr](http://cgtrenaultcleon.fr)**

**Jeudi 7 septembre 2017**

***La CGT, premier syndicat au niveau national.***

**Leur objectif n'est pas de baisser le chômage, mais d'augmenter encore les profits !  
Tous en grève le 12 septembre.**

**Le gouvernement a publié ses ordonnances modifiant le Code du travail. C'est une attaque frontale contre le monde du travail !**

**L'attaque majeure consiste à démolir le contrat de travail en permettant au patronat de le remettre en cause quand il veut, comme il veut. Il pourra le faire par des « accords d'entreprise ».**

**La ministre du travail, Pénicaud, met en avant les intérêts des petites entreprises pour justifier cette réforme du Code du travail. Tout cela s'est du baratin !**

**Il ne faut pas se laisser abuser. C'est le grand patronat, ce sont les dirigeants de Renault, de Peugeot, etc. qui sont à la manœuvre.**

**Ils veulent de la main d'œuvre corvéable, à pas cher, et «jetable».**



**Plus fondamentalement, le gouvernement mène l'offensive contre les salariés, les retraités, les chômeurs, les jeunes pour le compte de le patronat dans son ensemble et ce sont toujours les plus puissants qui y gagnent le plus.**

**Alors, nous qui appartenons au monde du travail, devons d'abord dire haut et fort notre opposition à ces ordonnances et aux mesures anti-ouvrières qui se sont accumulées depuis trois mois.**

**La CGT appelle à la grève et à manifester le 12 septembre. A Cléon, la CGT vous appelle à vous mettre en grève 2 heures minimum pouvant aller à la journée dans toutes les équipes. ( Dans la nuit du 11 au 12 pour l'équipe de nuit.) La CGT appelle les salariés à participer massivement à la manifestation prévue à Rouen, Cours Clémenceau à 10H30. CGT Renault Cléon propose à l'ensemble des salariés qu'ils soient embauchés ou intérimaires, qu'ils travaillent pour Renault ou pour Trigo, PEI, Elior, Sita, etc. d'être présents à la manifestation du 12 septembre.**

**En Mai 1968, les grèves se sont répandues comme une trainée de poudre dans tout le pays. C'est ce genre d'explosion qui rendra au monde du travail la conscience de la force sociale immense qu'ils représentent quand ils se battent tous ensemble pour leurs intérêts.**

**Il s'agit d'une attaque globale, d'autres «réformes» viendront. Après l'augmentation de la CSG, le gouvernement lui-même a annoncé la suite de ses offensives, à commencer par l'assurance chômage.**

### **Réforme du code du travail :**

**Les 36 mesures contenues par les ordonnances touchent à une grande partie de l'organisation au sein des entreprises.**

### **Indemnités prud'homales : un recul énorme !**

Les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif seront plafonnées. Une fois les ordonnances approuvées, un salarié qui estime avoir été licencié sans cause réelle (maladies, femmes enceintes, « une tête qui ne plait pas », un militant, etc.) ni sérieuse obtiendra au maximum vingt mois de salaire après trente ans d'ancienneté. Le plancher passe de six à trois mois de salaire au bout de deux ans de présence dans l'entreprise. Au-dessous de deux ans, c'est un mois de salaire...

### **Le licenciement économique : facilité !**

Une multinationale réalisant des milliards de bénéfices à l'échelle mondiale pourra, en prétendant qu'une de ses filiales est en difficulté à l'échelle du pays, fermer une usine en n'ayant presque plus rien à justifier et encore moins de dédommagements à payer aux salariés. C'est bien évidemment la porte ouverte à des pseudo-faillites organisées.

**Primauté de l'accord d'entreprise, même moins favorable, dans plusieurs domaines: Primes, indemnités diverses, congé de maternité, etc** : la possibilité de déroger au code du travail et aux accords de branche est accrue. Conséquence : l'amplification du dumping social (les employeurs diront : « si on ne fait pas comme le concurrent, on met la clé sous la porte... »).

### **Rupture conventionnelle... collective**

Cette nouvelle possibilité signe « quasiment » la fin des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). En cas de difficultés économiques, une entreprise pourra négocier des départs « volontaires », dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives. Les avantages liés au PSE (indemnités plus importantes, formations et aides diverses) disparaissent. **La situation sera donc beaucoup moins favorable pour les salariés concernés.**

### **La négociation dans les petites entreprises**

Aujourd'hui, la majorité des sociétés de moins de cinquante ne disposent pas de délégué syndical. Désormais, il sera possible, pour le chef d'entreprise, de discuter de tout ce qui ne relève pas de la branche (horaire, salaire, primes..) avec un employé choisis... par le patron. Les petits patrons ont toutes les chances de se réjouir.

### **Baisse des APL**

Les plus pauvres, les étudiants sont dans la ligne de mire du gouvernement

**Un étudiant sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté. Pour payer leurs études, ils sont contraints de travailler ou les parents sont obligés de les aider. La baisse des APL va aggraver cette situation.**



## **NON À L'AUGMENTATION DE LA CSG !**

Le Gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert du financement de la sécu des cotisations sociales vers l'impôt et la fiscalisation.

**L'annonce de la diminution des cotisations sociales diminuera les sommes versés pour les retraite, les remboursements maladie, les allocations chômage etc.**

Quant aux retraités, c'est la double peine, puisqu'ils subiraient l'augmentation de 1,7 % de la CSG sans aucune contrepartie, dès lors que leur pension dépasse 1 200 euros par mois.

À titre d'exemple, cela représentera une ponction de 306 euros par an pour une pension de 1500 euros.

Un sale coup qui vient s'ajouter à une série de pilules amères imposées aux retraités ces dernières années.

## **Info intérimaires.**

La secrétaire générale du syndicat CGT CRIT et les élus CGT de l'USI (Union syndicale de l'Intérim) seront présents sur le site jeudi 14 septembre.

Nous vous invitons à venir les rencontrer pour toute question, problème de salaire, prime, questions juridiques...

**Permanence assurée de 12H30 à 14H30.**

**RDV au portakabin, petite salle à côté du CE Renault Cléon.**